

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Philippe Cochet

à l'amendement n° 68 de M. Mariani

à l'ARTICLE 7

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer par deux fois au nombre :

« trois »,

le nombre :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le sous-amendement à l'amendement n° 38 de M. Mariani, rapporteur au nom de la commission des lois.